

N°399

du 31
Mai
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LE RETOUR DU TOGO SUR LA SCENE INTERNATIONALE

Il fut un temps où le Togo occupait une grande place sur la scène internationale. La signature des grands accords de coopération à Lomé en atteste. Puis, la dégradation de la situation politique dans les années 1990 a marqué un temps d'arrêt dans la présence internationale du pays. Le Président Faure Gnassingbé a consacré son premier mandat à la guérison intérieure. Il peut aujourd'hui présenter à ses pairs un pays moderne réconcilié avec lui-même.

La réunion ce lundi à Lomé de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA marque le retour du Togo sur la scène internationale. Ce sommet se situe à un moment crucial de la vie des huit pays qui composent l'Union : Bénin, Burkina-Faso, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo. Le Niger sort d'un régime militaire. La Côte d'Ivoire n'a pas fini de panser les blessures de sa trop longue crise. Les soubresauts politiques ont mis en péril l'équilibre monétaire de la Zone. Il faut, aujourd'hui, redécouvrir les voies d'une bonne coopération économique et financière sans oublier les nouvelles exigences démocratiques des populations.

Pour l'UEMOA, le temps du renouveau est arrivé. Il n'est pas indifférent que ce nouvel esprit souffle à Lomé.

Mise en œuvre du Programme national de modernisation de la justice

L'Exécutif fait l'état des lieux

**Une moyenne de 38,09% après 5 ans d'exécution*

Après deux ans d'activités sur place

La CVJR va au contact de la diaspora pour un mois

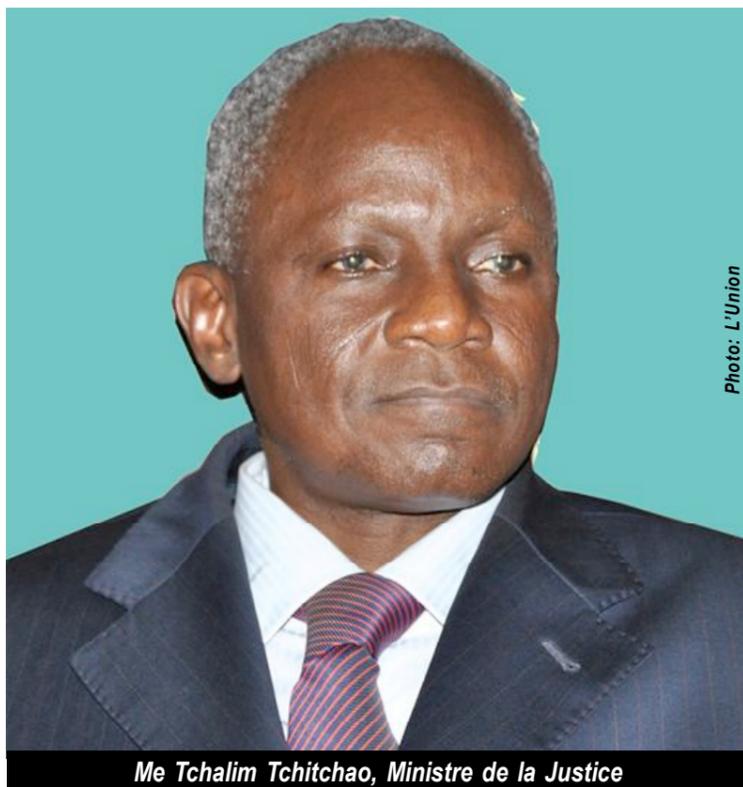


Photo: L'Union

Me Tchelim Tchitchao, Ministre de la Justice

Secteur de la téléphonie mobile au Togo

Le chiffre d'affaires en progression moyenne de 28%

En raison de sa forte contribution au PIB

Bâtir une prospérité des artisans à l'horizon 2030

** Un programme qui vise la compétitivité des artisans togolais sur le plan régional.*

Par leurs déclarations de recettes de la fin avril 2011

Les Douanes chutent de 7,3% et les Impôts progressent de 9,5%

Repères

Utiles et pratiques mais dangereux

ECOLOGIC-Togo, une structure de protection de l'environnement a lancé le vendredi 20 mai à Lomé, la campagne d'information et de sensibilisation sur le projet de lutte contre la pollution par les sacs en plastiques non biodégradables et les dangers qu'ils constituent pour l'environnement.

Cette campagne qui vise le retrait progressif de ces emballages communément appelés "Kponon Kpété" de la circulation, prendra en compte dans un premier temps la formation des équipes composées d'animateurs et de journalistes. Celles-ci seront ensuite soumises à une session de formation aux cours de laquelle elles seront imprégnées des notions de plastiques non biodégradables et les raisons de leur remise en cause. Elles seront également familiarisées avec les sacs en papier et en plastique oxo-biodégradables et leur avantage pour l'économie et l'environnement. Les préposés seront enfin déployés sur toute l'étendue du territoire national pour restituer les enseignements reçus aux populations. La cérémonie a été couplée d'une conférence de presse consacrée audit projet marquant le coup d'envoi des activités de ECOLOGIC-Togo. L'orateur, Philippe Michon, expert en écologie a entretenu l'assistance sur les plastiques oxo-biodégradables conçus pour remplacer l'usage des anciens. Selon M. Michon, ces nouveaux emballages sont aussi conventionnels comme ceux en polyéthylène et polypropylène auxquels est incorporé un additif, le sel de métal qui accélère la décomposition de la structure chimique du plastique. Pour le confrencier ce mélange exclusif est couramment utilisé dans la fabrication d'une grande variété d'emballages en plastique jetables. Ils n'entament pas le processus de leur dégradation, mais le catalysent une fois qu'il est amorcé sous l'effet de la chaleur et de l'oxygène. La transformation en sable des plastiques oxo-biodégradables peut être complète au bout de 16 mois contre 400 ans pour les anciens plastiques a conclu M. Michon.

La Société civile dans la lutte contre le sida

La plate forme de la société civile de lutte contre le sida a élaboré un plan stratégique (2011-2015) pour renforcer ses actions, au cours d'un atelier qui s'est tenu du 17 au 20 mai à Lomé.

Initié avec la collaboration du Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (SP/CNLS-IST), cet atelier a servi de cadre à la définition d'axes stratégiques pour permettre aux ONG et associations de lutte contre le sida de mener leurs actions dans la transparence et le respect de l'éthique afin d'être plus efficaces. Ces axes portent sur l'insufflation d'une nouvelle dynamique et de responsabilisation de la société civile impliquée dans la lutte contre le sida et la promotion d'un partenariat actif pour l'atteinte de l'accès universel au Togo. Le premier axe prône le renforcement de la transparence et de l'éthique des actions et la consolidation des bases communautaires des OSC membres. Le second concerne le renforcement de la collaboration inter associative, du système de suivi-évaluation, de la communication au niveau communautaire et du plaidoyer. Le secrétaire général de la plate forme, Tsolenyanu Komi a indiqué que leur vision est de parvenir en 2015 à une société civile qui garde tout son dynamisme d'action en faveur de l'accès universel, avec plus de transparence, de responsabilité et de qualité.

M.A./ATOP

Bande dessinée

Gnim Atakpama et les souris

Le Togolais Gnimdéwa Atakpama, passeur d'histoires, passeur de rêves, comme il se définit lui-même, journaliste de profession et enseignant d'histoire, vient de faire un album de BD titré "Sauve-Souris". A en croire la recension sur l'album, il s'agit d'une



œuvre savoureuse à la lecture. Il s'agit d'un riffi entre souris dans une bananeraie. Etre une souris qui réussit dans le commerce des bananes n'empêche pas d'être la proie d'un chat de passage.

Gueule ouverte, crocs déployés, regard affûté, une chauve-souris vole au-dessus d'une mer de bananiers dans une lumière crépusculaire. Voilà comment l'album Sauve-souris ! se présente au candidat lecteur. Imagine-t-on dès lors une seule seconde le plaisir que l'on aura à parcourir ses délicieuses images sur doubles pages, la satisfaction qui naîtra en suivant le scénario aussi simple que drôle, malicieux, édifiant et plein de suspense ? Il est l'œuvre du Togolais Gnimdéwa Atakpama (Tolo-Tolo, avec Michel Gay, une plaisante histoire de dindon, en 2004).

On découvre ici une souris, propriétaire heureuse d'une bananeraie à laquelle elle consacre toute son énergie. Avec des résultats plus que satisfaisants puisqu'elle produit sans doute les plus belles bananes du monde ! Au même endroit vit une chauve-souris très gourmande de ces fruits. Elle survole régulièrement la plantation mais, polie, ne s'est jamais servie sans permission.

Un jour, elle se décide à demander mais est envoyée sur les roses. La souris est avare et n'a rien à offrir. L'affaire aurait pu en rester là ou s'achever lamentablement avec la mort du pingre rongeur, tombé entre les pattes d'un immense chatjaune. Une scène

en chanson qui fait rire et frémir. C'était sans compter sur la générosité de la chauve-souris qui a su faire contre mauvaise fortune bon cœur. Elle fabrique un déguisement réussi et effrayant, chante sa chanson à elle et fait fuir le félin. Puis elle accueille les remerciements éperdus de la souris. Elle en profite pour se faire passer pour le génie de la bananeraie. Un génie qui se nourrit entre autres d'un régime de bananes à lui offrir une fois par semaine...

Le ton est plaisant de bout en bout dans cette histoire de solidarité pimentée d'une pétillante malice. Les illustrations de Nicolas Hubesch, actif en illustration jeunesse depuis plus de vingt ans chez d'autres éditeurs, se posent avec grand art sur ce récit réussi. Ses bananiers vus de terre ou vus du ciel composent un arrière-plan vivant sur lequel évoluent avec grâce les protagonistes. Son trait éloquent mais sans fioritures traduit habilement les émotions des personnages qui se meuvent entre les différents plans des images. Un album plein de suspense à lire et relire avec appétit. Dès 5 ans.

Sauve-souris ! GNIMDÉWA ATAKPAMA/ NICOLAS HUBESCH, L'école des loisirs, 32 p., 12,50 euros

Vient de paraître

L'épopée peule du Fuuta Jaloo

Les griots, qui sont les acteurs des œuvres orales analysées dans cet ouvrage, forment une caste spécialisée dans l'art de l'éloquence. Ils composent des panégyriques ou des récits qui retracent les actes de vertu des princes, des rois ou des personnes illustres. Le corpus de référence provient de Guinée, où les Peuls sont depuis longtemps passés maîtres en littérature, que ce soit à l'écrit ou à l'oral. L'étude pose la nécessaire question de la mémoire et de sa prééminence dans les sociétés qui accordent la primauté à l'oral sur l'écrit.

Comment la communauté peule évolue-t-elle dans le temps tout en perpétuant son patrimoine culturel selon diverses modalités d'expression? Gardant à l'esprit cette complémentarité entre écrit et oral, l'auteur s'est penché sur la relation qu'entretiennent le texte épique, la mémoire collective et la parole du griot.

Alpha Ousmane Barry est enseignant-chercheur au Laboratoire de sémiotique linguistique didactique informatique (LASELDI) de

l'Université de Franche-Comté (Besançon).

Alpha Ousmane Barry, L'épopée peule du Fuuta Jaloo, De l'éloge à l'amplification rhétorique, Harmattan



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 261 35 29 / 905 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Arts plastiques

Des artistes africains soutiennent leurs confrères ivoiriens

Accueillir et soutenir leurs collègues ivoiriens établis au Togo à la suite de la crise. Tel est le crédo de quatre plasticiens africains dans l'air du temps, qui se sont joints à deux autres ivoiriens, dans le cadre d'une résidence dénommée "Woezon", qui a pris fin jeudi dernier.

Un atelier qui offre un champ fertile pour une autre valorisation du travail des Ivoiriens Augustin Kassi et Ulyett Balliett, du Béninois Midy et des Togolais Ayéva Médjéva, Enyo Dackey et Laka. Sur l'initiative des collectionneurs Constant Awesso et Lala Moulaye, ces six messagers se sont côtoyés un mois durant dans le cadre d'une résidence dénommée "Woezon" (bienvenue, en Mina). L'exposition s'est ouverte hier au



Mercure Sarakawa. Visite guidée sur les travaux de Ayéva et d'Ulyett...

Ulyett Balliett traduit en peintures des vies silencieuses, des sentiments d'éternité et de fuite de temps que ses multiples voyages évoquent sous sa rétine. Adeptes irrédutibles du couteau, ses peintures à l'huile, toujours mélangées au blanc d'Espagne sont épaisses et colorées. L'esprit d'accumulation et de renforcement des formes souvent recherché, s'y retrouve renforcé par la forte luminosité des couleurs. Jamais, il ne fait abstraction de ses thématiques de prédilection comme la beauté de la nature, la femme, la spiritualité chez les peuples africains, etc. s'inscrivent dans cette veine, ses toiles à l'image de "Femmes Massai", "Cascade de Man", "la puissance des Touaregs"...

Mais l'on ne reste pas insensible à ces lignes géométriques qui tissent parfois des liens entre les formes, avec un accent particulier sur la figuration réelle chez l'artiste. Sa pièce "Woezon" en est une évocation palpable.

"C'est l'expression de mon passage à l'école du Maître Paul Ahyi. A l'occasion de ce retour en terre togolaise, je ne peux m'empêcher de retourner aux influences reçues du Maître lors de mes années de formation entre 1982 et 1983 dans son atelier."

Togolais d'origine, Ulyett s'est établi

en Côte d'Ivoire il y a une trentaine d'années. Au carrefour de la touche et du doigt de plusieurs Maîtres qu'il a suivis de près (Paul Ahyi du Togo et Roger Botembé du Congo Démocratique), l'artiste a sans relâche quêté "le style Ulyett Balliet". Ses 7 années d'études en art graphique, ses nombreuses expériences de peintre et de décorateur conjuguées avec son affiliation à des écoles de Maîtres et ses voyages confèrent à son travail actuel ce que l'on pourrait désigner par "un voyage couleurs Ulyett".

Le "Noir", couleur lumineuse et mélodieuse !

Sur ses géantes toiles, tels d'immenses parchemins, Ayéva Médjéva pose des Jeans de différentes tailles qu'il peint aux couleurs vives. Dans cette galerie clair-obscur, avec quelques reliefs par endroits, des formes abstraites ont pignon sur rue et l'artiste dessine des signes divinatoires traduits par un foisonnement de petits traits, de figures géométriques et de faux gris-gris en serrés par des fils puis reliés au bois qui retient la toile.

Toute une réappropriation de traces,



d'indices et de symptômes de la mémoire collective et de l'identité qui convie à un voyage initiatique dans le visuel. Clef d'accès à ce rituel initiatique, le gri-gri est constamment l'envers de la toile, dont la vitrine est composée de linges aussi bien récupérés que neufs. A cette base favorite du travail de Ayéva, viennent se greffer des peintures qui éclairent l'objet, le magnifient et lui confèrent une aura, débordant le simple cadre des couleurs qui refusent à raison tout châssis.

La peinture devient une pièce à conviction dont la principale mission reste de prendre le spectateur entre les contrastes de type : "blanc/noir", "bien/ma", "jour/nuit"... l'artiste ose, dans ce sens une définition, "La peinture n'est qu'une contraste entre formes et couleurs" et fait observer que le "noir" chez lui "est source de lumière et de mélodie".

Avec ce travail, Ayéva Médjéva s'inscrit dans la continuité d'une expérience entamée il y a deux ans et qui consiste en un profond questionnement de sa peinture où il place prioritairement l'Homme. Tout part de l'humain et revient inmanquablement à lui. Que ce soit par ses propres linges ou encore par ces éléments géométriques, signes de son essence et des principes fondateurs de l'univers.

Diplômé des Beaux-arts d'Abidjan, ce plasticien togolais bien connu encadre depuis plusieurs années à Lomé des ateliers destinés à la formation de la jeune génération.

Repères

Formation des professionnels de l'automobile

Le séminaire de formation des professionnels de l'automobile en management a pris fin le vendredi 20 mai à Lomé.

Placé sous le thème "Initiative en management des garagistes professionnels de l'automobile", ce séminaire est une initiative de l'Association des Professionnels de l'Automobile du Togo (ASPAT), avec l'appui technique et financier du Fonds National d'Apprentissage, de Formation et de Perfectionnement Professionnel (FNAFPP) et le Groupement d'Experts de Management Social des Organisations (GEMSO). Il a permis aux 40 professionnels d'automobiles de l'ASPAT de renforcer leurs connaissances et capacités sur les notions et les contours de management. Il s'agit également de mieux les former sur les bonnes manières pour répondre aux besoins de leur travail et prestation de service dans les garages et ateliers. Les séminaristes constitués des artisans à savoir, des mécaniciens automobiles, peintres, électriciens, plombiers, tôliers, soudeurs et autres ont durant cinq jours, été formés sur les ressources humaines dans les garages, la communication, la comptabilité et gestion dans les ateliers, l'hygiène, la sécurité et santé des travailleurs. La directrice adjointe de l'Artisanat, Akakpo Essé a indiqué que le gouvernement ne ménage aucun effort pour le secteur de l'artisanat et que tout artisan doit prendre conscience afin de donner un coup de pouce au décollage économique pour réduire le taux du chômage au Togo. Le directeur de formation, Comlan Missah et le président de l'ASPAT, Adraki Kouami se sont dits satisfaits de cette formation qui permettra dans les jours à venir aux artisans d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Pour une bonne navigation aérienne dans la CEDEAO

La deuxième réunion des directeurs généraux de l'aviation civile, des aéroports ainsi que ceux des services de navigation et des compagnies aériennes de l'espace CEDEAO s'est tenue du 17 au 19 mai à Lomé. Au cours de cette rencontre, les experts ont examiné le niveau de réalisation du plan d'action d'Accra signé par les Etats et la commission de la CEDEAO. Il s'agira également de consolider les acquis par la création d'un comité du transport aérien de la CEDEAO et de mettre en place des obligations de service public pour permettre aux compagnies de desservir toutes les capitales des Etats membres et de mieux résister à la concurrence extérieure. Les acteurs ont défini les axes nécessaires au développement du transport aérien dans les domaines de la réglementation économique et technique, le renforcement des liaisons aériennes directes et la coopération entre les compagnies. Les participants ont débattu sur le cadre réglementaire et institutionnel du transport aérien, les services de navigation aérienne, la construction et la gestion des aéroports de même que sur le développement des compagnies des Etats membres de la CEDEAO. Le commissaire chargé des infrastructures de la CEDEAO, Célestin Talaki a rappelé les contraintes liées au développement harmonieux du secteur. Il s'agit entre autres, de l'insuffisance des ressources financières et des liaisons aériennes entre les capitales des Etats, le morcellement des compagnies, le coût élevé des billets et de la détérioration de la qualité des infrastructures aéroportuaires. M. Talaki a émis le vœu que les compagnies se fédèrent pour plus de dynamisme.

M.A./ATOP

Mise en œuvre du Programme national de modernisation de la justice

L'Exécutif fait l'état des lieux

* Une moyenne de 38,09% après 5 ans d'exécution

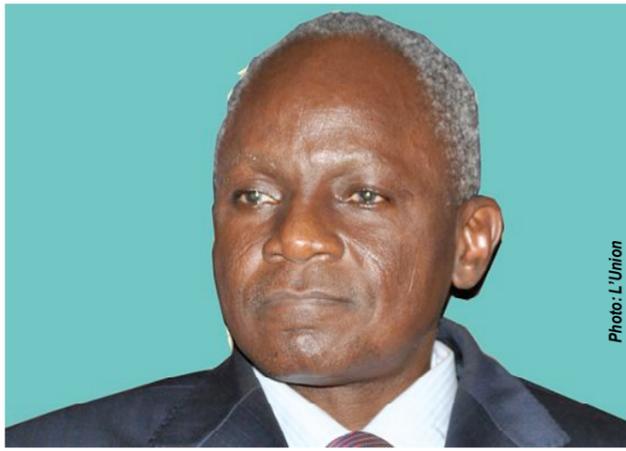
Sylvestre D.

Le 18 mai dernier, le conseil des ministres discutait de l'état des lieux du service public de la justice et les approches de solution pour faire de la justice togolaise une justice plus performante et plus juste au service des citoyens et du développement. Ces derniers ne s'y retrouvant plus à cause des nombreux maux qui continuent de miner l'appareil judiciaire. Entre les membres de l'Exécutif, l'analyse se voulait sans complaisance des problèmes de l'administration de la justice et du fonctionnement des différentes juridictions et des résultats obtenus à ce jour par le programme national de modernisation de la justice démarré en août 2005. La balle est lancée. Comment évolue cette réforme de la justice qui ne manque pratiquement dans aucun discours politique. Faure Gnassingbé en a fait un chantier crucial pour sa présidence. Il sait aussi que, au-delà des hommes qui doivent conduire ce projet, tout est conditionné au financement.

Selon un document établi par le ministère de la Justice, les 6 sous-programmes ou axes stratégiques et les 26 projets du Programme de modernisation de la justice (PMJ) connaissent des résultats différents. Suivant le sous-programme «Renforcement des capacités d'administration de la justice», l'installation de l'Unité de gestion et la création d'un comité de pilotage, visant l'implantation du dispositif de gestion du Programme, est partiellement exécuté. Et pour renforcer les capacités du ministère de la justice, la restructuration, la dotation en personnel et équipement

de la chancellerie, l'informatisation de la gestion des certificats de nationalité et la formation des personnels n'ont évolué qu'à 50%. Peut-être aussi parce qu'il faut rechercher le complément de financement. Quant au renforcement des capacités d'audit des juridictions, qui doit passer par le renforcement de l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et de la direction des parquets, et la mise en œuvre du programme pilote d'inspection conjointe des juridictions, on a évolué que de 25%. Le dernier projet du sous-programme qui veut renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire, lui, a à peine démarré (5%). Dans les deux derniers cas, il y a toujours du financement à rechercher. Il s'agit entre autres d'adopter un encadrement juridique des prisons, de créer une prison dans chaque région et une maison d'arrêt dans chaque préfecture, suivi de la formation des personnels, et de dérouler des programmes de réinsertion.

Le sous-programme 2 vise à moderniser la législation nationale à travers les projets «Formulation d'un programme législatif», «Programme de modernisation du droit judiciaire», «Programme de modernisation du droit des affaires», «Programme de modernisation des droits de l'homme» et «Mise en conformité du droit interne avec le droit international». Au bilan, tous les cinq projets indiquent des taux de réalisation respectifs de 35%. En exemple, il est question ici de revoir l'organisation des tribunaux, les statuts des magistrats et greffiers, le code éthique, le conseil supérieur de la magistrature, les textes sur les avocats, huissiers, notaires,



Me Tchilim Tchitchao, Ministre de la Justice

commissaires-priseurs. Et de réviser le Code civil, le Code de procédure civile, le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code des personnes et de la famille, le Code de l'Enfant. Le tout pour plus de 545 millions de francs Cfa.

Le 3^{ème} sous-programme renferme le plus grand nombre de projets. Sept au total. Et le seul à franchir la moyenne reste le «Renforcement des capacités des officiers de police judiciaire (OPJ)» avec pour effet la subordination des OPJ au magistrat ; il est à 75%. Tandis que l'amélioration du fonctionnement des juridictions provinciales, par le redéploiement des effectifs, la réhabilitation de 30 tribunaux de première instance et l'informatisation des greffes et casiers judiciaires, atteint 30%. L'amélioration du fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature à travers ses textes et son secrétariat, de son côté, est réalisée à 50%. Dans l'amélioration du fonctionnement de la Cour suprême, des cours d'appel et des tribunaux de Kara et Lomé, on n'a bougé que

de 10%.

Par ailleurs, les capacités des magistrats et auxiliaires de justice n'a pas touché le summum. Idem de l'implantation d'un contrôle juridictionnel de l'action administrative. 30% pour l'implantation du cadre juridique du contentieux administratif et 75% pour l'effectivité et le renforcement des capacités des juridictions administratives.

Le dernier sous-programme doit améliorer l'accès au droit. Les lois, les règlements et les jurisprudences doivent être diffusés et le droit plus vulgarisé. Plus est, la phase pilote de l'aide judiciaire doit être concrétisée, de même que celle des audiences foraines.

En somme, le programme est à une moyenne de 38,09%, après avoir déterminé le taux d'avancement de 21 projets sur le total de 26. Au ministère de la justice, on estime que la mise en œuvre du programme a permis des avancées notables, mais il est à regretter que certains des projets n'aient pas démarré jusque-là.

En raison de sa forte contribution au PIB

Bâtir une prospérité des artisans à l'horizon 2030

* Un programme qui vise la compétitivité des artisans togolais sur le plan régional.

Des réflexions sont menées en coulisses pour céder à l'artisanat togolais la place qui lui revient dans la construction de la richesse du pays. Fortement ancré encore dans le secteur informel, l'artisanat contribue tout de même jusqu'à 12% à la formation du Produit intérieur brut (PIB), d'après des chiffres officiels. Ce qui est loin d'être négligeable. C'est donc un outil important dans la lutte contre le chômage et la pauvreté. Alors, au ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, on pense lui concevoir un cadre approprié pour sa promotion et son développement.

Le programme est pensé pour le long terme, à l'horizon 2030. Avec une révisitation tous les cinq ou dix ans. L'objectif est de formaliser le secteur, afin de permettre à l'artisanat de jouer pleinement son rôle économique et social. Une étude réalisée à cet effet sur l'artisanat et les entreprises artisanales auprès des acteurs du secteur a fait l'objet de validation fin janvier dernier, et devrait permettre incessamment au ministère de tutelle d'élaborer un projet de Politique nationale de développement de l'artisanat.

Officiellement, l'on définit l'artisan comme toute personne physique exerçant à titre individuel, en son

propre nom et pour son propre compte, une activité artisanale. Celle-ci inclut toute activité d'extraction, de transformation et de production de biens ou de prestation de services. Au niveau de sa profession, indique-t-on au ministère de l'Artisanat, on note la prédominance de l'activité manuelle, la qualification professionnelle sanctionnée soit par l'obtention d'un certificat de fin d'apprentissage ou d'un diplôme d'enseignement technique et professionnel. Au Togo, par ailleurs, l'artisan est supposé immatriculé au registre des métiers et avoir obtenu auprès d'une chambre de métiers une carte professionnelle. De même que son entreprise. Il est exclu de ce secteur les activités agricoles, de pêche, d'achat et de vente.

Le secteur regorge d'importantes potentialités d'offre d'emplois et donc de relance de l'économie nationale. A titre d'exemple, officiellement s'entend : en 1970, il a contribué pour 7% au PIB et a créé environ 3 000 emplois. En 1991, il a été noté 6 200 compressés et 2 575 préretraités dont une partie devait se convertir dans le secteur. Au cours des deux dernières années, le secteur n'a cessé d'accueillir des actifs provenant essentiellement des déscolarisés du système éducatif

formel qui ont appris un métier. On note également, sur le marché, une nouvelle génération d'artisan dont le niveau d'instruction paraît acceptable (classe de 3^è, 1^{ère}, terminal, CAP, BT, BTS, etc.). Cette croissance en effectif a permis au secteur d'accroître sa part dans la formation du Produit intérieur brut à 18% et de soutenir celle du secteur de l'agriculture à environ 42%, surtout à partir des années 93. Autant d'arguments qui poussent à l'intégration de la promotion de l'artisanat dans la politique globale de développement du pays, justifie-t-on.

La finalité de la politique nationale de développement de l'artisanat sera de contribuer, à terme, à l'amélioration des conditions de travail et de vie des acteurs, notamment en les dotant de capacités techniques, matérielles et financières suffisantes afin de leur permettre de s'auto-promouvoir et de participer activement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. De multiples actions ont été déjà tentées par le passé dans ce sens. On citera la création, dans les années 60, des centres artisanaux de promotion de l'artisanat notamment à Agou-Nyogbo, Notsé et Kambolé, et de la coopérative des ouvriers du bois

de Dapaong. Il y a la création, depuis 1982 par décret, du Conseil supérieur de l'artisanat regroupant tous les ministères travaillant avec le secteur et les représentants des artisans. Il y a la création par une loi en 1998 des Chambres de métiers. Il y a enfin l'élaboration, en 2010, du Code de l'artisanat du Togo.

Il s'agit, cette fois, de renforcer le cadre légal, réglementaire et institutionnel, d'améliorer les qualifications professionnelles des artisans, de développer des mécanismes de financement appropriés, ainsi qu'un mécanisme approprié de protection sociale. Le programme se conçu pour une période d'exécution étalée sur 20 ans minimum. Il sera évalué par intervalles réguliers de 5 ans, histoire de mesurer les effets des premières mesures. Et, éventuellement, corriger le tir si besoin en est. L'ultime étape de l'évaluation devra permettre de voir si les objectifs ont été atteints. Bien évidemment, ce programme ne peut porter si les citoyens ne sont guère attirés par les produits locaux. D'où l'idée de «mener une campagne soutenue et incitatives pour la consommation des produits et services fournis par le secteur de l'artisanat».

VERBATIM Par Eric J.

Soutien avec faille

Au cours d'une conférence de presse tenue au siège de l'Alliance Nationale du Changement (Anc) le mercredi 25 mai dernier, M. Jean-Pierre Fabre a informé la presse de la décision de l'Union interparlementaire (Uip) saisie suite à l'exclusion des 9 ex-députés Ufc de l'Assemblée nationale. Il a replacé les conclusions de l'Uip dans son contexte en rappelant les conditions de cette exclusion collective pour présenter l'analyse de l'Union des parlementaires.

En effet, tout est parti de la signature d'un accord de partage de pouvoir au lendemain du scrutin présidentiel du 4 mars 2010 entre l'Ufc sous l'impulsion de Gilchrist Olympio et le parti au pouvoir, le Rpt. Le Président national de l'Ufc subira les foudres de son secrétaire général Jean-Pierre Fabre mécontent de l'approche. Ainsi, ce dernier avec l'appui de plusieurs cadres du parti organise un congrès extraordinaire pour exclure le Président et tous ses soutiens. Parallèlement, le Président organise une assise nationale et réorganise le bureau sans, évidemment, les «krebelles». Ce qui conduit Jean-Pierre Fabre à la création d'un nouveau parti politique au nom de l'Anc. Dans son bureau exécutif, on y trouve plusieurs députés à l'Assemblée nationale. C'est ainsi que le Président du nouveau parti a envoyé une lettre d'information au Président de l'Assemblée sur la création d'un groupe parlementaire Anc.

Le constat fait de la démission des membres de l'Anc députés de l'Ufc, M. Gilchrist Olympio a brandi l'engagement pris en août 2007 par tous les candidats Ufc de démissionner de leur mandat s'ils venaient à quitter le parti. En fait, les candidats Ufc aux législatives devraient montrer leur fidélité au parti et promettre de ne pas transhumer vers le Rpt quoi qu'il arrive. Pour sceller le pacte, ils ont signé individuellement deux contrats de confiance de l'Ufc et une lettre de démission adressée au Président de l'Assemblée nationale. Cette dernière est non datée compte tenu du fait qu'au moment de sa rédaction, on ne connaissait ni le président de l'Assemblée nationale ni la date à laquelle elle pourrait produire ses effets.

Saisi de cette démission, le bureau de l'Assemblée nationale fait recours à la Cour constitutionnelle qui tranche en faveur de l'exclusion des 9 députés de l'hémicycle. Une décision jugée arbitraire par l'Anc qui saisit à son tour l'Union interparlementaire. Après analyse de la situation, l'Uip «considère, de manière générale, que la pratique des partis politiques de faire signer des lettres de démission en blanc peut introduire subrepticement le mandat impératif, interdit par la constitution car étant liberticide, invite les responsables des partis politiques à bannir cette pratique peu démocratique et à réfléchir à d'autres façons d'éviter la transhumance politique» et «invite les autorités à réfléchir à la façon dont peut être réparé le tort causé aux députés qui ont ainsi perdu leur mandat.»

Du coup, l'Anc considère qu'il s'agit là d'une décision à faire réintégrer les députés exclus à l'Assemblée. Même son de cloche de ses soutiens qui crient sur tous les toits que tout est remis en ordre oubliant qu'il s'agit d'une décision de la Cour constitutionnelle. Selon la constitution togolaise en son article 106 : «Les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités civiles, militaires et juridictionnelles.» Le Président de la Cour Aboudou Assouma l'a rappelé à juste titre à notre confrère republicoftogo.com : «L'union interparlementaire est une institution politique; elle ne constitue pas une juridiction d'appel pour la Cour constitutionnelle du Togo».

Après deux ans d'activités sur place

La CVJR va au contact de la diaspora pour un mois

Dans le cadre de ses activités, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Togo effectuée du 31 mai au 26 juin 2011 une mission de sensibilisation et d'échanges avec les Togolais de la Diaspora, notamment ceux de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, du Canada et des USA. Une deuxième délégation de la CVJR rencontrera au cours de la même période la Diaspora de la sous-région résidant au Bénin, au Ghana et au Burkina Faso.

«En initiant cette série d'activités dédiées à la Diaspora, la CVJR veut renforcer le climat de confiance autour de la Commission et obtenir l'adhésion des Togolais de la Diaspora au processus de réconciliation en cours, tout en accédant, par la même occasion, à des sources d'information officielles et non officielles situées dans les pays étrangers visités», précise un communiqué de l'institution.

Plus est, la CVJR voudrait saisir cette occasion pour obtenir des informations permettant de compléter celles déjà reçues ou d'éclaircir des faits, événements et pans de l'histoire politique togolaise



Mgr Nicodème Barrigah-Benissan, Président de la CVJR

concernés par son travail.

Il faut rappeler que c'est le 29 mai dernier que la CVJR a bouclé ses deux d'activités. Au cours d'un point de presse, l'équipe de Mgr Nicodème Barrigah-Benissan a dit avoir sollicité un délai supplémentaire de six mois pour achever sa mission. Mais encore que le chronogramme ne souffre pas des lenteurs administratives et de décaissement des fonds. Durant la phase des dépositions, la CVJR a recueilli près de 20.000 dépositions auprès des victimes, témoins et auteurs présumés, lesquelles dépositions sont des témoignages relatifs aux violences à caractère politique commise de 1958 à 2005.

Brèves Santé

L'Eduant de Johnson & Johnson autorisé

La FDA (Food and Drug Administration ou agence du médicament américaine) vient d'autoriser la commercialisation d'un nouveau médicament destiné à lutter contre le VIH.

Ce médicament, l'Eduant, est un comprimé des laboratoires Johnson & Johnson destiné uniquement aux patients qui n'ont pas été traités avec d'autres médicaments contre le VIH. En prise quotidienne ce médicament qui contient de la rilpivirine (Eduant) doit être administré en même temps que d'autres antirétroviraux. Son action : bloquer la réplication virale. En clair il empêche le virus de se reproduire.

Si la Food and Drug Administration a donné son d'autorisation de mise sur le marché américain c'est parce qu'une étude a démontré qu'il était tout aussi efficace qu'un autre médicament du même type le Sustiva.

Ces produits qui nous tuent

D'après le quotidien le Monde, 400 produits pharmaceutiques contiendraient des parabènes, agents qui auraient des effets cancérogènes, selon certaines études. Au sein de cette liste, on y retrouve beaucoup de médicaments ainsi que des dentifrices. Parmi les produits les plus courants répertoriés par le Monde : des sirops contre la toux (*Clarix, Humex...*), des médicaments contre les douleurs d'estomac (*Maalox, Gaviscon*), contre les nausées et vomissements (*Motilium, Primpéran*), des médicaments à visée cardiovasculaire (*Cozaar, Vastarel*), des médicaments contre la douleur et la fièvre (formes génériques d'*ibuprofène* et de *paracétamol*). Et même certains dentifrices (*Fluocaril, Elgydium*). En plus d'un éventuel risque cancérogène, les parabènes auraient également un risque potentiel pour la fertilité masculine.

La rougeole attaque la France

Plus de 17.000 cas de rougeole ont été enregistrés en France depuis le 1er janvier 2008, selon les dernières données communiquées par l'Institut de veille sanitaire (InVS) lundi 23 mai. Néanmoins, la baisse significative du nombre de passages aux urgences pour rougeole observée depuis début mai laisse d'ores et déjà à penser que le pic épidémique a été atteint en 2011. D'après les chiffres publiés par l'InVS, la rougeole touche particulièrement les nourrissons âgés de moins d'1 an (près de 100 cas pour 100.000 sujets), les adolescents âgés de 11 à 15 ans (plus de 50 cas) et les 16-20 ans (moins de 50 cas). Au cours de l'année 2010, la rougeole a été responsable de 8 complications neurologiques et de 287 pneumopathies graves. Deux personnes sont décédées en 2010 suite à des complications inhérentes à la maladie.

Secteur de la téléphonie mobile au Togo

Le chiffre d'affaires en progression moyenne de 28%

Jean Afolabi

D'après les chiffres officiels du ministère des Postes et télécommunications, le secteur de la téléphonie mobile au Togo a généré un chiffre d'affaires global de 77,5 milliards de francs Cfa sur la période 2000-2009, ce qui constitue une progression annuelle moyenne de 28%, alors que le revenu moyen par utilisateur (ARPU, en anglais) annuel par abonné connaît une baisse de 14% par an sur la même période et atteint 35 447 francs en 2009. La contribution du marché mobile au Produit intérieur brut (PIB) est inférieure à 4% en 2010 (contre 10% au Sénégal, par exemple). Le marché est partagé par deux opérateurs, la société publique Togo Cellulaire, filiale à 100% de Togo Telecom créée en 1998 et le privé Atlantique Telecom Togo (Moov) qui appartient à l'entreprise Etisalat provenant des

Emirats Arabes Unis. Les deux opèrent principalement des réseaux de Système mondial de communications mobiles (GSM) et ses évolutions (EDGE et GPRS); les services de 3ème Génération ((3G) n'ayant pas encore fait l'objet de déploiement. Togocel détient 73% de part de marché de nombre d'abonnés tandis que Moov en détient 27%.

Quant à Togo Telecom, la société publique responsable de la mise en œuvre et de l'exploitation des infrastructures et services de télécommunications fixes, son chiffre d'affaires a connu une croissance moyenne annuelle de 8% sur la période 1996-2008. Le revenu moyen par utilisateur a baissé en moyenne de 6% par an sur la même période, et sa valeur était de 332 645 francs en 2008. Le nombre d'emplois directs de Togo Telecom à fin 2009 était de 885, contre 845 en 2008 et sa contribution au PIB est d'environ

1,6% en 2009. Le nombre de ses abonnés était de 213 620 en 2010, soit un taux de pénétration de 3,62% contre 0,57% en 1996.

Les trois principaux opérateurs ont investi depuis 1997 plus de 300 milliards de francs. En termes de contribution à l'aménagement du territoire, les réseaux des trois opérateurs couvrent au moins 260 localités. Une soixantaine a été desservie dans le cadre du service universel depuis 2008 et la desserte d'une cinquantaine est en cours d'achèvement pour l'année 2011. En termes de contribution au développement économique, le secteur a généré un chiffre d'affaires global d'au moins 769 milliards de francs depuis 1996, avec une croissance annuelle moyenne de 16%. Sa contribution au PIB est en augmentation et atteint le seuil des 5% en 2009. Alors qu'en 1996, elle était de moins de 1%.

De la menace à l'acte

Grève suivie du personnel hospitalier un peu partout

C'était réellement le service minimum au Centre hospitalier universitaire de Lomé-Tokoin hier, premier jour du mouvement de grève lancé par le Syndicat du personnel hospitalier du Togo (SYNPHOT). Et ce pour trois jours. Au CHU-Tokoin, les couloirs étaient presque déserts et les va-et-vient des hommes en blouse blanche étaient comptés du bout des doigts. Seul le service de l'urgence tournait au ralenti. A la caisse, c'est un guichet qui fonctionnait; les autres ayant baissé leur rideau. Même

ceux qui voulaient payer par avance des services pour la semaine prochaine étaient simplement priés de revenir après.

A Kara, le tableau est similaire. Dès le matin, seul le personnel qui devrait être de service était là, mais visiblement pas pour travailler. Les malades étaient triés selon la gravité de leur malaise pour être servis. Et le personnel était plus reconnaissable par les bandeaux rouges sur la tête. La plupart des médecins et infirmiers étaient carrément restés à la maison.

A l'Institut national d'hygiène de Lomé, on ne pouvait pas se faire servir. Les agents vous répondent calmement qu'ils sont en grève.

La table des doléances n'a donc pas bougé: dotation sans délai des trois Centres hospitaliers universitaires d'une connexion Internet, adoption du statut particulier des agents de santé et versement sans délai, en une seule et unique tranche, de l'appoint annuel de 180.000 francs Cfa au titre de l'année 2010.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Le rhume

Quand consulter un médecin?

Généralement, il n'est pas nécessaire de consulter un médecin en cas de simple rhume. Dans la majorité des cas, les symptômes disparaissent d'eux-mêmes en 1 semaine environ.

Cependant, en présence de l'un ou l'autre des symptômes suivants, qui sont le signe d'une complication (otite, sinusite, etc.) ou d'un problème de santé plus grave que le rhume, il vaut mieux consulter un médecin. Des symptômes intenses qui atteignent tout l'organisme. Par exemple, une fièvre de 39,5 °C (103 F) ou plus, des frissons ou des sueurs, des maux de tête. Des sécrétions nasales qui persistent plus de 10 jours, qui deviennent parfois jaunâtres et plus épaisses. Des douleurs persistantes à une oreille, l'apparition d'une conjonctivite ou des douleurs intenses au visage ou au front

(sinusite). Une toux qui persiste plus de 7 jours après la disparition des autres symptômes.

Chez l'enfant: des pleurs persistants ou une respiration très rapide; les lèvres bleues, une toux si grave qu'il s'étouffe ou vomit, une respiration sifflante.

La survenue d'un rhume chez un bébé de moins de 4 mois, car il existe un risque d'insuffisance respiratoire.

Symptômes du rhume

- Un mal de gorge, qui est généralement le tout premier symptôme.
- Des éternuements et une congestion nasale.
- Un écoulement nasal (rhinorrhée) nécessitant de se moucher souvent. Les sécrétions sont plutôt claires.
- Une légère fatigue.
- Les yeux larmoyants.
- De légers maux de tête.

- Parfois, une toux.

- Parfois, un peu de fièvre (environ un degré au-dessus de la normale).

- Une respiration sifflante chez les enfants qui font de l'asthme.

Les personnes à risque

- Les jeunes enfants: la plupart des enfants ont un premier rhume avant l'âge de 1 an et demeurent particulièrement vulnérables jusqu'à ce qu'ils aient 6 ans, en raison de l'immaturité de leur système immunitaire. Le fait qu'ils soient en contact avec d'autres enfants (à la maternelle, à la garderie ou à la crèche) augmente aussi leur risque d'attraper le rhume. Avec l'âge, les rhumes deviennent moins fréquents.

- Les personnes dont le système immunitaire est affaibli par un médicament ou une maladie. En outre, les symptômes sont plus prononcés chez ces personnes.

(à suivre)

Par leurs déclarations de recettes de la fin avril 2011

Les Douanes chutent de 7,3% et les Impôts progressent de 9,5%



Ingrid Awadé, DG des Impôts



Marc Bidamon, DG des Douanes

A fin mars 2011, les deux régies financières faisaient respectivement en recettes 9,4 milliards de francs Cfa en Impôts et 12,2 milliards de francs en Douanes. Trente jours plus tard, dans le même ordre, elles déclarent avoir recouvré 10,3 milliards de francs Cfa et 11,3 milliards de francs Cfa. Autrement, les Impôts ont enregistré une hausse de 9,5% alors que les entrées douanières ont baissé de 7,3% à la lecture des chiffres officiels du mois d'avril fournis par la Direction de l'Economie. Quant au Trésor public, il encaisse 1,4 milliard de francs Cfa contre 1,7 milliard de francs Cfa lors du troisième mois de l'année budgétaire en cours. D'où également une baisse de 0,3 milliard de francs. Au total des recouvrements du mois, 23,0 milliards de francs Cfa. D'ici la fin décembre, il faudra atteindre au minimum la barre de 320,2 milliards de francs Cfa pour supporter les dépenses régaliennes. En glissement annuel, l'Etat versait à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) un total de 26 milliards de francs Cfa pour le seul mois d'avril 2010, répartis en 7,5 milliards pour les Impôts, 10,6 milliards pour les Douanes et 7,8 milliards de francs pour le Trésor. La comparaison confirme l'inquiétude de ceux qui en appellent régulièrement à maximiser les entrées et lutter contre les pores du circuit financier de l'Etat: les baisses inquiétantes alternant avec la barre de la loi des finances toujours atteinte.

Pour le compte du même mois, un cumul de 10,16 milliards de francs Cfa a été payé pour supporter les «Traitement et salaires» dans l'administration publique, dont 3,86 milliards de francs pour le secteur de l'Education, 0,60 milliard pour la Santé et 0,15 milliard pour l'Agriculture. A coup sûr, les dépenses en «Traitement» ont diminué car, un mois auparavant, le même poste «Traitement et salaires» coûtait 12,14 milliards de francs, dont 3,74 milliards de francs à l'Education. Logiquement, les salaires ne peuvent subir de modification. Il faut aussi remarquer que l'Autorité a plus payé que l'engagement mensuel et l'ordonnancement pris (7,62 milliards de francs). Il reste à payer

-2,54 milliards de francs, représentant une opération en cours de régularisation.

Au même moment, les « Biens et services » ont coûté 5,88 milliards de francs Cfa, avec un reste à payer de -3,47 milliards. Contre 5,30 milliards de francs en mars. Les autres secteurs, mis à part l'Education, la Santé et l'Agriculture, se sont taillés la part du lion pour 4,87 milliards de francs.

Quant aux « Subventions et transferts », l'Etat y a injecté en avril un cumul de 2,70 milliards de francs, pour un engagement mensuel de 8,91 milliards de francs et un ordonnancement de 3,21 milliards de francs. Ce qui représente un taux de paiement de 84,3%. Il y a un mois, on y englobait 3,56 milliards de francs.

Dans les investissements, 1,08 milliard de francs ont été dépensés dans le mois. Un montant largement au-dessus de ce qui était ordonné (0,43 milliard), d'où le taux de paiement de 249,2%. En mars, 4,67 milliards de francs ont constitué les investissements, contre 0,60 milliard de francs Cfa en février.

Enfin, malgré les annulations de dettes, l'Etat doit continuer par en payer d'autres et leurs intérêts. Pour le seul mois d'avril, un total payé de 1,90 milliard de francs a été enregistré, dont 1,20 milliard pour la dette intérieure, contre 0,91 milliard de francs Cfa en mars. L'engagement et l'ordonnancement étaient pris à 0,69 milliard. Et on a payé 6,33 milliards de francs Cfa pour amortir la dette, à raison de 6,15 milliards pour la dette intérieure et 0,18 milliard pour la dette extérieure. En mars, 3,46 milliards de francs Cfa étaient englobés dans l'amortissement.

Par un simple calcul, les paiements d'avril ont atteint 28,05 milliards de francs Cfa alors que toutes les recettes ne font que 23,0 milliards de francs. Dans le mois, on a donc dépensé plus qu'on en a.

Rappelons qu'en avril 2010, les recettes dégagées (26 milliards de francs Cfa) avaient permis de payer en cumul 7,78 milliards de francs pour les traitements et salaires, 3,21 milliards de francs pour les biens et services, 5,97 milliards de francs pour les subventions et transferts, etc.

FOOTBALL/FIFA/ALLEGATION DE FRAUDE

Hammam et Warner provisoirement suspendus

Mêlés à une affaire d'allégation de fraude liée à l'élection présidentielle à la FIFA, Bin Hammam et Jack Warner, tous deux membres du Comité Exécutif de la FIFA ont été provisoirement suspendus dimanche, par la Commission d'Éthique.

Gilles Vevey

La Commission d'Éthique qui s'est réunie dimanche, sous la présidence de Petrus Damaseb (Namibie), a décidé "de suspendre provisoirement, avec effet immédiat et à l'échelle internationale, le vice-président de la FIFA Jack A. Warner et le membre du Comité Exécutif de la FIFA Mohamed bin Hammam de toute activité liée au football (administrative, sportive ou autre), en raison de possibles violations du Code d'éthique de la FIFA relatives à l'imminente élection du Président de la FIFA", indique le communiqué.

La Commission d'Éthique estime qu'une suspension provisoire est nécessaire tant que l'enquête est en cours, au vu de la gravité de l'affaire et de la probabilité qu'une violation du Code d'éthique et du Code disciplinaire de la FIFA ait été commise.

En outre, la Commission d'Éthique a examiné le cas de deux officiels de l'Union Caribéenne de Football (CFU) - Debbie Minguell et Jason Sylvester - également en relation avec une possible violation du Code d'éthique et du Code disciplinaire de la FIFA. La commission a également décidé de sus-



Le Namibien Petrus Damaseb a dirigé les travaux de la Commission d'Éthique

pendre provisoirement ces deux officiels de toute activité liée au football.

Quant à la procédure ouverte contre le Président de la FIFA, Joseph S. Blatter, à la demande de Mohamed bin Hammam, pour une possible violation du Code d'éthique de la FIFA, toutes les charges ont été rejetées dans leur intégralité car la Commission d'Éthique de la FIFA a constaté qu'aucune violation du Code d'éthique de la FIFA

n'a été commise.

En lice pour l'élection présidentielle de la FIFA, Bin Hammam a dû retirer sa candidature samedi, la veille de sa comparution devant la Commission d'Éthique. "Les récents événements m'ont blessé et déçu, sur les plans professionnel et personnel", écrit-il dans un communiqué. "Cela m'attriste que le fait de défendre les causes auxquelles je crois se paie d'un tribut aussi lourd - une atteinte à la réputation de la FIFA.

Ce n'est pas ce que j'espérais pour la FIFA et c'est inacceptable", poursuit-il.

"C'est pour cette raison que j'annonce mon retrait de l'élection à la présidence. Je ne placerai pas mon ambition personnelle au-dessus de la dignité et de l'intégrité de la FIFA", concède-t-il, laissant Sepp Blatter, le président sortant et candidat à sa propre succession en roue libre pour une réélection à la tête de l'instance du Football.

Football/ Man City : Kolo Touré suspendu six mois

Suspendu provisoirement depuis mars pour un contrôle anti-dopage positif, le défenseur ivoirien de Manchester City, Kolo Touré, a été suspendu pour six mois. Retour prévu en septembre.

Contrôlé positif par la Fédération anglaise après une opération antidopage au début du mois de mars, Kolo Touré est enfin fixé : le défenseur de Manchester City peut faire une croix sur le football pendant six mois.

Une sanction lourde pour un joueur qui a assuré avoir pris des pilules amaigrissantes qui appartenaient à sa femme. Une sanction allégée par la période estivale où le ballon rond fait relâche. "Je vais revenir très vite", avait promis l'international ivoirien. C'est fait : son retour est prévu pour septembre, la sanction prenant effet rétroactivement au 2 mars, date du début de sa suspension provisoire.

Retour en septembre

Le défenseur aux 85 sélections avec les Eléphants risquait jusqu'à deux ans de suspension. "Cela a été une période difficile et je suis triste de ne pas avoir participé à la qualification du club en Ligue des Champions et à la victoire en FA Cup. Mais je suis soulagé d'apprendre que je pourrai rejouer au foot en septembre et je remercie la commission de la Fédération anglaise pour sa compréhension", a-t-il déclaré dans un communiqué.

A 30 ans, l'aîné des frères Touré a donc passé une saison blanche et sera de retour début septembre, soit quelques semaines après le coup d'envoi de la Premier League 2011-2012, prévu le 13 août. Manchester City, quatrième du dernier championnat anglais et engagé en Ligue des Champions, aura bien besoin de l'ancien Gunner.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS

N° 448 / MTP/MUH/MATDCL/SP-PRPF

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 10 Mai 2011

LETTRE CIRCULAIRE

à

Messieurs les Préfets
Messieurs les Maires
Honorables Chefs Traditionnels

Objet: Interdiction des travaux aux abords des routes, des pistes et des ponts

Il nous a été donné de constater que la population exécute des travaux agricoles le long des routes, des pistes et des ponts entraînant d'une part le blocage de l'écoulement normal des eaux et l'encombrement des ponts et d'autre part la dégradation de la fondation de ces différents ouvrages.

le développement de notre pays.

Par conséquent, il est formellement interdit de cultiver ou d'effectuer des travaux, de quelque nature que ce soit, dans la limite des 30 mètres de part et d'autre des abords des routes nationales et des ponts et de 10 mètres pour les pistes.

Pour ce faire, il est demandé aux Préfets, aux Maires, aux Chefs Cantons, aux Chefs de villages et de quartiers de veiller, chacun en ce qui le concerne, au strict respect de cette disposition. Des contrôles seront effectués dans chaque localité afin de s'assurer du respect de cette disposition. Il en va pour le bien et

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités
Pascal Akoussouléou BODJONA

Le Ministre des Travaux Publics
Nandé ANDJO

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat
Tomian Clément NUNYABU

L'obésité en Afrique

Signe de «beauté» et d'«aisance matérielle»?

Mars 2011 l'Organisation Mondiale de la Santé met en garde contre les dangers du surpoids dans les pays du Sud. «Quoi? Comment?», s'étonne l'Occidental, «Le continent noir ne compterait pas que des Biafrais efflanqués par la disette?» «Quoi? Comment?», s'insurge l'Africain, «En quoi le surpoids serait-il une menace?»

Etonam Sossou

En Afrique de l'Ouest, on ne dit pas «être gros», on dit «être en forme». La corpulence féminine est à la fois canon de beauté et signe extérieur de richesse. Quand les Européennes combattent leurs rondeurs à coup de liposuccions, certaines Africaines se gavent de produits destinés à engraisser le bétail, notamment à base de cortisone ou de psychotrope

Au Togo, le culte de la corpulence a conduit à l'organisation de l'élection de Miss Nana Benz. Critère de présélection défini par les initiateurs du concours: peser au moins 90 kilos. Une femme trop maigre entendra circuler sur elle des rumeurs de maladie. Le mari d'une épouse grêle se verra accusé de ne pas l'entretenir comme il se doit. Les plus conscientisées au danger du surpoids feront appel au miracle du rembourrage: quelques chiffons glissés dans la culotte...

Sur le continent, un tiers des femmes et un quart des hommes seraient en surpoids. Dans la zone australe, c'est la majorité des Sud-Africaines qui se dirigent vers l'obésité. L'Afrique est le moins couvert par les chaînes



internationales de fast-food. Pourtant, après les ravages de la sous-nutrition et de la malnutrition, il est à son tour victime de la surnutrition. Et corpulence n'est pas toujours synonyme d'opulence. L'obésité n'est plus une maladie de riches. L'épidémie mondiale touche 300 millions de personnes et l'OMS prévenait, le 16 mars dernier, que l'Afrique vivait une dangereuse transition nutritionnelle. Le nombre des obèses âgés de moins de 5 ans y est passé de 4 millions en

1990 à 13,5 millions en 2010.

Le cercle est vicieux: une femme enceinte sous-alimentée donne plus souvent naissance à des enfants au poids insuffisant, qui ont une capacité plus faible que les autres à absorber les calories. À terme, ils sont plus vulnérables à la prise de kilos. Gros d'avoir été trop maigre...

Dans un contexte d'urbanisation galopante, de bouleversement des modes de vies et d'augmentation du coût des produits alimentaires,

la mal bouffe est devenue une règle pour les populations. Outre le fait que les Africains mangent trop peu de fruits et de légumes et font de moins en moins d'exercices, c'est aussi un problème culturel.

Aussi, les africains délaissent-ils de plus en plus la cuisine traditionnelle pour le «prêt-à-manger». Le contenu des assiettes a profondément changé et la consommation de sucres et de graisses ajoutées a fortement augmenté en même temps que les femmes délaissent leurs cuisines pour se lancer dans une vie professionnelle active.

Les chiffres de l'obésité sont tels dans de nombreux pays, que l'OMS n'a pas hésité à parler d'une «épidémie d'obésité». Les femmes restent majoritairement les plus touchées. Elles qui travaillaient durement dans les champs se sont laissées rattraper par le mode de vie à l'occidentale. Être grosses, c'est pour ces femmes la preuve de la réussite sociale sur un continent où beaucoup se couchent le ventre vide, mais c'est aussi un signe de bonne santé alors que les pays africains sont durement touchés par la pandémie du sida. En effet, les personnes

contaminées sont caractérisées par leur maigreur. Une femme grosse rassure les hommes.

Après des siècles de malnutrition, l'obésité sera-t-elle le nouveau fléau du continent? La sonnette d'alarme est tirée et des actions de sensibilisation commencent à être mises en place pour faire face à ce problème de santé publique. Par ailleurs le surpoids touche principalement les villes qui concentrent 40% des populations. En milieu rural l'alimentation reste saine et les activités physiques sont importantes.

31 mai 2011

Plus que toujours un monde sans tabac

Le tabac tue plus de 5 millions de personnes par an. Il est responsable d'un décès d'adulte sur dix. Parmi les cinq principaux facteurs de risque de mortalité, c'est la cause de décès le plus

facilement évitable. Onze pour cent des décès dus aux cardiopathies ischémiques, la première cause de mortalité au niveau mondial, sont attribuables à la consommation de tabac, de même que plus de 70% des décès par cancer du poumon, de la trachée et des bronches. Si les tendances actuelles se poursuivent, le tabagisme tuera plus de 8 millions de personnes par an d'ici 2030. Sur plus d'un milliard de fumeurs dans le monde, plus de la moitié mourront prématurément d'une maladie liée au tabac.



Le tabac tue plus de 5 millions de personnes par an. Il est responsable d'un décès d'adulte sur dix. Parmi les cinq principaux facteurs de risque de mortalité, c'est la cause de décès le plus

facilement évitable. Onze pour cent des décès dus aux cardiopathies ischémiques, la première cause de mortalité au niveau mondial, sont attribuables à la consommation de tabac, de même que plus de 70% des décès par cancer du poumon, de la trachée et des bronches. Si les tendances actuelles se poursuivent, le tabagisme tuera plus de 8 millions de personnes par an d'ici 2030. Sur plus d'un milliard de fumeurs dans le monde, plus de la moitié mourront prématurément d'une maladie liée au tabac.

Le tabac tue plus de 5 millions de personnes par an. Il est responsable d'un décès d'adulte sur dix. Parmi les cinq principaux facteurs de risque de mortalité, c'est la cause de décès le plus

moins d'argent pour satisfaire des besoins essentiels comme l'alimentation, l'éducation ou les soins. En plus des effets directs sur la santé, le tabac conduit à la malnutrition, à une augmentation des dépenses de santé et à des décès prématurés. Il contribue également à augmenter l'illettrisme, en détournant de l'argent qui aurait pu être dépensé pour l'éducation. Dans les deux domaines, les chercheurs ont largement ignoré le rôle du tabac dans l'aggravation de la pauvreté.

L'expérience montre qu'il y a de nombreuses mesures efficaces de lutte antitabac que l'on peut appliquer dans diverses situations et qui ont un effet significatif sur la consommation de tabac. La stratégie la plus efficace au moindre coût consiste à prendre des mesures politiques applicables à l'ensemble de la population: interdiction des publicités directes ou indirectes pour le tabac, taxation du tabac, augmentation du prix, interdiction de fumer dans tous les lieux publics et au travail, messages ressortant clairement et en gros sur les conditionnements. Toutes ces mesures sont traitées dans les dispositions de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°126 DE LOTO KADOO DU 20 MAI 2011

Nous sommes le vendredi 27 Mai 2011 et le tirage de Loto Kadoo de ce jour porte N°127.

Le tirage précédent a permis à de nombreux parieurs de la LONATO de devenir les heureux gagnants des lots intermédiaires et de gros lots.

C'est le cas à LOME où nous avons enregistré deux lots de 750.000F CFA sur les points de vente 3209 et 8157 et un super gros lot de 2.500.000F CFA auprès de opérateur 6420.

Les point des vente 2365 et 7701 situé à AMLAME, et à BADOU ont enregistré chacun un lot de 500.000F CFA.

Avec 200F, achetez votre ticket à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Ce n'est pas tout! Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez: -500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente
-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE!
BONNE CHANCE A VOUS TOUS!**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°127 de Loto Kadoo du Vendredi 27 Mai 2011

Numéro de base

87

76

38

61

32

Numéros bonus

27

69

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 537 de Lotto Diamant du lundi 30 Mai 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**